



ANNEXE 3 BIS

**OBJET : L'AIDE A LA VIE DE JOUEUR DE HAUT NIVEAU EN POLE France
RELEVE DE LA SAISON 2020-2021 (1^{er} septembre-31 août)**

La participation financière aux frais de pension et d'entraînement

La FFBaD soutient financièrement les sportifs s'engageant dans un projet de haut niveau et, plus particulièrement, les sportifs membres permanents d'un pôle France Relève. A ce titre, elle participe notamment aux règlements des coûts générés par la présence dans une structure nationale d'entraînement labellisée par le Ministère chargé des sports (pôle France).

Le classement sur liste nationale des sportifs de haut niveau Elite, senior, relève ou collectif national définit l'engagement fédéral

La liste de haut niveau est mise à jour par le Ministère chargé des sports au 1^{er} Novembre de chaque année.

Les éventuelles évolutions de groupe seront applicables deux fois dans l'année

Les CREPS de Bordeaux et Strasbourg facturent les frais de pensions et d'accès aux CREPS à la FFBaD chaque trimestre; dans cette même périodicité, la FFBaD refacture ces montants aux familles ou sportifs(ves) minorés, le cas échéant, de la participation fédérale.

Le coût de pension de chaque établissement est fixé par son conseil d'administration pour une année. Par souci d'équité la part du montant de la pension prise en charge par la famille s'élèvera pour la saison en cours à €.

La participation financière aux frais de transport

Dans le cadre de la politique de haut niveau de la FFBaD définie au travers du PPF et au titre du fonctionnement des pôles France Relève, la FFBaD a décidé de maintenir un soutien complémentaire destiné à réduire les coûts de transport « domicile-pôle France Jeune » pour les sportifs du pôle ne bénéficiant pas d'aides personnalisées.

A cet effet, la FFBaD est susceptible de prendre en charge 5 « aller/retour » au maximum par joueur durant la saison en cours, du lieu de domicile au CREPS. Ce billet, à la disposition des familles, sera géré par le responsable du pôle suivant les modalités qu'il fixera au début de saison. Toutefois, les cartes de réduction SNCF « 12/25 » et « carte jeunes Air France » sont indispensables. Dans le cas de déplacements par avion, la participation fédérale sera identifiée sur la base du tarif le moins onéreux

Les aides personnalisées

Le DTN a pour mission de répartir les aides financières directes que l'Etat consacre aux sportifs de haut niveau afin de pallier les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à la performance. Dans cette perspective, les aides personnalisées (AP) permettent, notamment, la prise en charge des manques à gagner et des frais réellement exposés ainsi que la mise en place d'aides sociales.

Ces aides d'Etat définies annuellement dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens sont :

- Attribuées par le Ministère des sports (Agence Nationale du Sport)
- Gérées par le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Ces aides d'Etat sont complétées par une aide fédérale sur la partie aide sociale, suivi scolaire et universitaire.

Seuls les sportifs en catégorie senior listés haut niveau Elite, Senior ou Relève ayant signé la convention avec la FFBA D peuvent bénéficier des aides personnalisées. Les aides personnalisées sont révisées chaque année par le DTN. Toutefois, l'attribution des aides est soumise aux montants obtenus dans le cadre de la convention d'objectifs 2020-2021.

Dans le cadre où le budget octroyé par le ministère serait diminué en 2021, les règles d'attribution resteraient identiques mais un coefficient modérateur serait appliqué.

La participation financière aux frais de pension et d'entraînement Pôle France Relève

Les frais de pension et d'entraînement sont pris en charge par la fédération de la façon suivante :

Groupe	Joueurs sélectionnés ou non sur compétition de référence
	➤ ½ pension et entraînement : 100%
	➤ Pension : Interne : 287€/mois

Les CREPS de Bordeaux et Strasbourg facture les frais de pension à la FFBA D chaque trimestre qui les transmet aux familles dans la même périodicité.

Les aides personnalisées mensuelles joueurs Pôle France Relève

Les aides personnalisées sont accordées aux joueurs polistes et elles contribuent à la stratégie globale de formation impulsée par la FFBA D et sa DTN.

Les aides personnalisées possèdent une dimension sociale importante. Elles sont un appui fort à l'engagement des athlètes dans leur projet sportif. Elles renforcent l'engagement des joueurs dans la stratégie de performance fédérale basée sur la concurrence au sein du collectif Performance, l'entraînement et la planification validée par le directeur de la performance. Elles encouragent les résultats sportifs au regard de performances répétées et révélatrices d'un niveau de jeu.

Les aides personnalisées sont attribuées selon l'appartenance à l'un des 3 groupes dans le tableau ci-après définis. Le financement se définit selon 3 axes :

- **L'appartenance aux listes de haut niveau Elite, Senior ou Relève**
- **L'aide dans l'engagement compétitif et l'encouragement aux résultats sportifs**
 - Pour les joueurs sélectionnés sur compétitions de référence : prime à sélection
 - Pour un niveau de classement mondial représentant la Haute Performance.
 - Par des primes aux résultats sur compétitions de référence et sur tournois programmés par le directeur de la performance (Annexe 2.4).
- **L'aide complémentaire à caractère social** : attribuée sur demande motivée après instruction d'un dossier personnel adressé par le joueur après visa du Conseiller Technique Sportif chargé du suivi socio-professionnel de la DTN. Cette aide porte sur l'appui aux études (cf annexe jointe) et/ou sur le soutien à des problèmes sociaux et financiers exceptionnels et non récurrents. En cas de problèmes sociaux récurrents le DTN se verra dans l'obligation d'informer le bureau fédéral pour envisager la suite à donner au traitement du dossier.

Les aides personnalisées sont financées du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elles sont réévaluées tous les quadrimestres (Mai, Septembre) en fonction des variations d'appartenance aux différents groupes (critères de qualification olympique notamment).

	Critères
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prime sélection événement de référence : 150€/mois ➤ Appartenance à la liste Elite : 250€/mois ➤ Appartenance à la liste Senior : 100€/mois ➤ Classement mondial Top 25 double Top 40 simple : 150€/mois ➤ Finaliste sur Evènements de référence senior ou CM Junior : 100€/mois

Les primes à la performance sur compétitions de référence

Championnats du Monde par équipe : Thomas/Uber Cup

Phase finale

Prise en charge à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Pour l'équipe
1°	30000€
2°	15000€
3°	7500€

Championnats d'Europe par équipe mixte

Phase Européenne : du 17 au 21 février 2021 à Helsinki (Finlande)

Prise en charge à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Pour l'équipe
1°	20000€
2°	10000€
3°	5000€

Championnats d'Europe

Du 28 avril au 2 mai 2021 à Kiev (Ukraine)

Prise en charge à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Individuellement
1°	6000€
2°	3000€
3°	1500€

Jeux Olympiques

Du 24 juillet au 1 août 2021 à Tokyo (Japon)

Prise en charge à 100% CNOSF

Rang	Individuellement
1°	15000€
2°	7500€
3°	4000€

**Les primes à la performance sur tournois programmés par la Direction de la performance
(Hors compétition de référence)**

Les primes à la performance visent à soutenir tout joueur voulant s'investir dans un projet de haut-niveau et à valoriser les performances significatives.

Niveau	BWF 750/1000	BWF 500	Super 300	Super 100
Victoire	6000€	4500€	3000€	2000€
Finaliste	4500€	3000€	2000€	1000€
½ Finaliste	3000€	1500€	1000€	
¼ finaliste	1500€			
Victoire sur Top 10 mondial	1000€ (cumulable)			

Les primes à la performance sur compétitions de référence Relève (U19)

A Noter :

- Que les sommes par équipe sont à partager à part égale entre les joueurs mentionnés sur la convocation officielle et présents sur la compétition.
- Que les primes s'entendent par joueur pour les doubles.
Que les primes sont cumulables sur une même compétition individuelle.

Championnats d'Europe junior U19 par équipe mixte

Du 30 octobre au 3 novembre 2020 à Lathi (Finlande)

Prise en charge FFBaD à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Pour l'équipe
Vainqueur	10000
Finaliste	-
Demi-finaliste	-

Championnats d'Europe junior U19 individuel

Du 3 au 8 novembre 2020 à Lathi (Finlande)

Prise en charge FFBaD à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Par joueur(se)
Vainqueur	1500
Finaliste	750
Demi-finaliste	375